

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du  
développement durable, et de  
l'énergie

NOR : DEVP XX

**Décret n° [ ] du [ ]**

**modifiant la nomenclature des installations classées**

**Publics concernés :** *exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement relevant de la rubrique 2661 de la nomenclature des installations classées.*

**Objet :** *modification de la rubrique 2661 relative aux installations de transformation de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) soit par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, densification, etc.), soit par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.). Création du régime d'enregistrement et actualisation des procédés exigeant des conditions particulières de température et de pression (suppression de la densification et rajout de la vulcanisation).*

**Entrée en vigueur :** *les dispositions du présent décret entrent en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.*

**Notice :** *le décret a pour objet de modifier la rubrique 2661.*

**Références :** *les textes modifiés par le présent décret peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).*

**Le Premier ministre,**

Vu le code de l'environnement, notamment le titre Ier du livre V et l'article R. 511-9 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques en date du XX XX 2013 ;

Le Conseil d'État (section des travaux publics) entendu,

**DECRETE**

## **Article 1<sup>er</sup>**

La colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement est modifiée conformément au tableau annexé au présent décret.

## **Article 2**

Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait, le [ ]

Par le Premier ministre :

Jean-Marc AYRAULT

La ministre de l'écologie, du  
développement durable, et de l'énergie

Dephine BATHO

